

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Un glorieux centenaire. — V Congrégation de Notre-Dame: Vêture et profession religieuse. — VI Société d'une messe. — VII Aux prières. — VIII Mgr O. Routhier: Noces d'or sacerdotales. — IX Erreurs fondamentales.

AU PRONE

Le dimanche, 7 juin

On fait la consécration à la sainte Trinité (1) ;

On annonce :

La Fête-Dieu, sa solennité extérieure et sa procession; le salut chaque jour de l'octave.

Dans quelques diocèses (autres que Montréal), vendredi, samedi et dimanche, triduum eucharistique (2);

Note. — Les fidèles ne sont plus obligés d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 11 juin), mais on doit les exhorter à le faire.

On trouve, à la fin de l'Ordo, p. L (et LXIII) la consécration "O très doux Jésus" propre à ce triduum.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 7 juin

Fête de la **SAINTE-TRINITE, double de 1e cl.**; mém. du dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. du dim.

Note. — On n'est plus obligé d'assister à la messe, le jour de la Fête-Dieu (cette année, le jeudi, 11 juin), mais on doit s'efforcer de le faire.

(1) Indulgence plénière pour ceux qui assistent à la cérémonie de la rénovation des promesses du baptême, dans quelque église, pourvu qu'ils se *confessent, communient* et *prient* aux intentions du pape (1er juin 1906).

(2) Indulgence: 10 7 ans et 7 quarantaines pour l'assistance à un exercice chaque jour; 20 2 indulgences plénières: a) pour ceux qui ont assisté à un exercice, chaque jour, s'ils se *confessent, communient* et *prient*, pour le pape, b) pour ceux qui font la *communio générale*, le dernier jour, pourvu qu'ils *prient* aux intentions du pape (10 avril 1907).